



BUREAU DE L'OBSERVATEUR PERMANENT  
DE LA SUISSE AUPRÈS DES NATIONS UNIES

Réf.:

7-1(Afrique du Sud) - BT/MY/ms  
ad: s.C.41.Afr.S.152.0 - RL/hz

*valle*  
*i p.s.i.*

NEW YORK, N.Y. 10017 5 février 1969

757 Third Avenue, Room 2120  
Tél.: HA 1-1480

*Qu'en pensez-vous?*

A la Division des affaires politiques  
du Département politique fédéral

B e r n e

Relations financières avec  
l'Afrique du Sud

Ambassade de Suisse, Ville du Cap

REC 521.70

15 FÉV 1969

No..

Monsieur l'Ambassadeur,

Votre lettre du 16 décembre 1968 concernant l'objet mentionné en marge ainsi que vos communications des 9 et 22 janvier 1969 adressées à ce sujet à d'autres autorités fédérales - dont vous m'avez fait tenir une copie - ont retenu toute mon attention. L'enquête que vous avez réalisée auprès de diverses missions diplomatiques suisses à propos de nos relations financières avec l'Afrique du Sud me paraît des plus intéressantes et je vous remercie vivement de m'en avoir fait connaître les résultats. Je soulignerai tout particulièrement l'excellent rapport que vous a soumis notre Ambassade au Kenya, dont les observations correspondent, point par point, à l'opinion que j'ai réussi à me former ici.

Les différentes communications que je vous ai transmises à propos des réactions suscitées ici par nos investissements en Afrique du Sud n'ont jamais cherché - je crois - à dissimuler la différence de degré existant entre les propos tenus par des hommes d'Etat africains et leurs représentants aux Nations Unies. Il est évident qu'un gou-

./.



vernement de pays en voie de développement doit tenir compte, jour après jour, de multiples considérations pratiques qui tendent à maintenir l'équilibre même de son Etat, encore mal assuré tant sur les plans politique qu'économique et social. Il ne peut dès lors se permettre les excès de langage et les positions parfois outrancières de diplomates limités à un forum essentiellement politique. On peut toutefois se demander si, idéologiquement, les opinions exprimées à la tribune politique des Nations Unies ne correspondent pas malgré tout au sentiment profond des gouvernements dont il s'agit. On ne saurait en effet concevoir que, même dans un service diplomatique encore mal organisé, des délégués puissent répéter, année après année et session après session, les mêmes attaques violentes et directes contre certains pays, si leurs dirigeants ne les couvraient pas de leur autorité.

En ce qui concerne notre position particulière aux Nations Unies et la meilleure manière de parer aux critiques dont nous pourrions faire l'objet, je voudrais reprendre une des phrases contenues dans la lettre du 7 janvier 1969 de notre Ambassade à Prétoria. Il y est dit en effet que le Ministère sud-africain des affaires étrangères affirme que les Etats africains dont les représentants sont les plus violents aux Nations Unies poursuivent en silence un commerce intensif avec Prétoria. Des assertions de ce genre sont fréquemment entendues dans les couloirs des Nations Unies; elles sont habituellement le fait de diplomates sud-africains, portugais ou même parfois de représentants de puissances occidentales. Malheureusement, il ne m'a jamais été possible d'obtenir davantage de précisions à leur sujet; de plus, aucun délégué à ma connaissance, et même pas un Sud-africain, n'a fait état jusqu'à présent de telles informations dans une intervention en séance publique.

./.

Il me paraît que nous disposons là d'arguments efficaces que nous pourrions, le cas échéant, faire valoir lors d'une conversation privée avec l'auteur des critiques à notre égard. Bien sûr, il convient néanmoins de se garder d'affirmations générales si on ne peut pas les étayer par des données précises et complètes, par des statistiques éventuellement. Je vous saurais en tout cas vivement gré si, avec le concours de nos missions diplomatiques intéressées, vous pouviez compléter mon information sur ce point, notamment en ce qui concerne les échanges de l'Afrique du Sud avec la Tanzanie, la Zambie, le Kenya, la Guinée ...

J'ai d'autre part suivi avec attention vos efforts, maintenant couronnés de succès, tendant à supprimer la rubrique des investissements suisses dans les statistiques sud-africaines et à les noyer dans la catégorie plus générale des placements de l'Europe occidentale. Cette nouvelle réglementation me laisse à vrai dire quelque peu songeur. Si l'initiative que vous avez prise à ce sujet est connue, on peut craindre en effet que les mêmes reproches de pharisaïsme nous soient adressés à l'égal de ceux dirigés aux autres grandes puissances occidentales. Comme on le sait, celles-ci condamnent sévèrement le système de l'apartheid, menacent même - comme l'a fait lors de la 23ème session de l'Assemblée générale le représentant américain - de se désengager d'Afrique du Sud mais n'en maintiennent, voire affermissent pas moins pour le moment leurs liens économiques et financiers avec ce pays. Cette contradiction dans leur attitude ne manque pas dès lors de provoquer régulièrement les attaques amères des délégués afro-asiatiques qui dénoncent l'hypocrisie des Blancs dans cette affaire. D'un autre côté, si la statistique des mouvements de capitaux suisses avec l'Afrique du Sud sera désormais rendue plus malaisée, il existe cependant d'autres sources, notamment celles des pays

exportateurs à l'exclusion de la Suisse, pour reconstituer une image approximative de la situation. A ce propos, on peut citer les publications mêmes des services de propagande sud-africains qui font ingénument ressortir nos participations. A titre d'exemple, je citerai la grande annonce publiée dans la Neue Zürcher Zeitung du 28 mars 1968 par l'Ambassade de l'Afrique du Sud à Berne, où il était dit notamment:

"Zahlen und Tatsachen über Südafrika

- \* Die schweizerischen Investitionen betragen mehr als Fr.900 Millionen - die Schweiz rückt damit auf den vierten Platz unter den ausländischen Kapitalgebern.
- \* Die Renditen in Südafrika sind ungewöhnlich hoch." ...

Quoi qu'il en soit, je vous remercie de l'attention soutenue que vous voulez bien accorder à ce problème qui, en tout cas aux Nations Unies, n'est pas prêt de disparaître.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'OBSERVATEUR SUISSE

B. Turrettini

Copie

- Division des organisations internationales du DPF
- Division du commerce du DFEP
- Ambassade de Suisse, Prétorie